

## **LE DEFENSEUR DES ENFANTS EN VOIE DE DISPARITION ?**

Présenté au conseil des ministre du 9 septembre, le projet de créer un « Défenseur des droits » intéresse l'Uniopss. L'institution jouirait en effet de pouvoirs accrus : outre qu'elle pourrait proposer des transactions entre l'auteur d'une atteinte aux droits et la victime, elle serait habilitée à saisir l'autorité disciplinaire (en cas d'abus d'un fonctionnaire...), ou le Conseil d'Etat, pour clarifier l'interprétation d'un texte. La notion est donc porteuse d'avancées. Par contre, l'Uniopss déplore la suppression programmée de l'institution Défenseure des enfants, créée en mars 2000 et sa dilution au sein du « *Défenseur des droits* ». En termes de méthode, d'abord, il n'est pas admissible que Dominique Versini, nommée à ce poste par le président Chirac en 2006 et pour 6 ans, n'ait été ni auditionnée, ni consultée pour préparer le projet, malgré ses demandes réitérées.

Sur le fond ensuite, le projet de loi marque des reculs lourds. En termes de visibilité, les parents et a fortiori les enfants auront du mal à frapper à la porte d'un organisme qui n'affiche pas une compétence exclusive sur les droits de l'enfant.

Surtout, le projet est très en retrait par rapport à la loi de 2000, qui confiait au Défenseur le soin de défendre les droits fondamentaux des enfants, tels que définis par la loi et les textes internationaux ratifiés. En particulier, il ne se réfère pas à la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), accord progressiste et vraies tables de la loi pour la Défenseure, sur laquelle s'appuyaient constamment les interventions de ses services. L'efficacité de ses observations se réduira d'autant. Ce dont les enfants en fragilité souffriraient au premier chef : Mme Versini s'est impliquée pour le droit à la « scolarisation ordinaire » des enfants handicapés, en faveur d'une justice des mineurs bien distincte de celle des adultes, pour le respect des droits des mineurs étrangers isolés, etc.

Autre lacune, rien n'apparaît dans le projet de loi sur la promotion des droits de l'enfant. Or Mme Versini, dans le droit fil de ses missions, a mis sur pied une équipe de 32 « Jeunes ambassadeurs », qui ont sensibilisé aux droits de l'enfant des dizaines de milliers d'élèves, conçu des jeux sur ce thème, constitué un corps de 60 correspondants répartis dans l'hexagone, qui travaille, entre autres, à populariser la CIDE...

On l'aura compris, Dominique Versini est une authentique militante de son sujet, reconnue de toutes parts comme telle. A l'Uniopss, nous avons apprécié ses qualités d'écoute et son attitude positive – elle a multiplié propositions de réforme et recommandations. Le gouvernement semble décidé à balayer d'un revers de main celles de l'ONU, qui en juin, préconisait de renforcer sa fonction. La vraie question est donc celle-ci : est-il prêt à accepter qu'une instance réellement indépendante, écoutée des media, vive et agisse dans la durée sur des thèmes sensibles ?